

FAIT DIVERS

ELBEUF-EN-BRAY

Une maison détruite par le feu

Un incendie a détruit en grande partie une habitation dans la nuit de mercredi à jeudi, sans faire de blessé, à Elbeuf-en-Bray. Le feu s'est déclaré au premier étage, peut-être après un court-circuit électrique. C'est en tout cas ce que devra déterminer l'enquête. Des pompiers venus du centre d'incendie et de secours de Gournay-en-Bray, et des casernes situées aux alentours, sont intervenus pour maîtriser le feu.

EN BRÈVE

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Sortie au salon de l'agriculture

La communauté de communes du Pays neufchâtelois organise, en priorité pour les professionnels agricoles, en activités ou retraités de son territoire, un voyage en car au salon de l'agriculture, porte de Versailles à Paris, mardi 1er mars. Départ de Neufchâtel, parking des Tilleuls à 6 h 30, retour vers 20 h 30. Le coût de la participation au frais est de 12 €. L'entrée du salon et le repas restent à la charge des participants. Contact : Sylvie Debeauvais à l'office de tourisme, tél. 02 35 93 22 96.

SAINT-SAIRE

Soirée jambon à l'os à la salle des loisirs

L'AC3S organise, samedi 5 mars à 20 h à la salle des loisirs, une soirée jambon à l'os. Le prix pour les adultes est de 18 € et de 12 € pour les enfants de moins de 12 ans. Renseignements et réservation, tél. 02 32 97 06 92.

BELLENCOMBRE

Loto du comité des fêtes à la salle des fêtes

Le comité des fêtes de Bellecombres organise un loto le vendredi 12 février à la salle des fêtes à 20 h 30. Ouverture des portes à 18 h 30. Réservation, tél. 06 75 96 30 52.

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Vide-greniers à la Boutonnière

Le comité des fêtes organise son 4e vide grenier en intérieur à la Boutonnière le samedi 20 et dimanche 21 février, de 8 h à 19 h. Le prix est de 3,50 € le mètre pour 3 à 5 m en intérieur, et de 1,50 € le mètre sans limite en extérieur. Règlement à l'inscription auprès du comité des fêtes. Renseignements et inscriptions à l'Office de tourisme.

« Une plus grande cohérence »

Environnement. Il n'y a désormais plus qu'un seul syndicat sur le territoire pour veiller au bassin hydrographique de la Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Arques. Explications.

La Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Arques... Ces quatre cours d'eau et leur bassin-versant respectif étaient gérés par quatre syndicats différents. Depuis le 1er janvier, il n'y en a plus qu'un : le syndicat mixte du bassin-versant de l'Arques. Il vient de se doter d'un président, Eric Battement, lors d'une assemblée, il y a quelques jours, à Mesnières-en-Bray.

« Cette fusion est cohérente avec un territoire qui recouvre exactement le bassin hydrographique de l'Arques, souligne celui qui était auparavant le président du syndicat de bassin-versant de la Varenne. Ce bassin est drainé par trois rivières, la Varenne, la Béthune et l'Eaulne, qui confluent pour former l'Arques et se jettent dans la Manche à Dieppe. »

DÉJÀ 150 000 € D'ÉCONOMIE

Le maire de Mesnil-Follemprise, qui a été élu par les délégués des 120 communes adhérentes au syndicat, précise : « Il s'agit de lignes naturelles, pas administratives, ce qui permet une plus grande cohérence dans la gestion de l'eau, sur la totalité du bassin-versant. » Créés pour lutter contre les inondations, les syndicats de bassin-versant aménagent et entretiennent de nombreux ouvrages destinés à protéger les biens et les personnes. Ils mènent égale-



Eric Battement a été élu président par les délégués de la nouvelle entité

ment des études et des travaux sur les cours d'eau. Ils interviennent aussi dans la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'urbanisme.

« La création de cette structure unique permet d'harmoniser les actions, les méthodes de travail et d'apporter des réponses cohérentes aux communes, aux particuliers, aux agriculteurs, poursuit Eric Battement.

Les poissons peuvent passer...

C'était un verrou sur la Varenne. Il vient de sauter...

Le seuil de l'ancienne scierie de Bellecombres était considéré comme infranchissable pour les poissons migrateurs par les services de la police de l'eau, comme 18 autres ouvrages sur cette rivière.

« Le dénivelé que représentait cette chute empêchait les poissons de franchir l'ouvrage pour regagner des zones de production en amont », explique Julien Eddé, technicien rivière au syndicat mixte du bassin-versant de l'Arques qui a travaillé sur ce dossier avec l'ancien syndicat du bassin-versant de la Varenne, missionné par les services de l'État pour accompagner les propriétaires dans cette démarche.

Saumons, anguilles et truites de mer

Les truites fario, les saumons, les truites de mer, les anguilles, mais aussi les lamproies étaient bloqués en aval de l'ancienne scierie, lors de leur éventuelle remontée de la Varenne. « Pour se mettre en conformité avec la réglementation, le pro-



Les travaux ont été menés entre septembre et janvier

prétaire de la chute devait restaurer la continuité écologique », poursuit Julien Eddé.

Des aménagements étaient nécessaires. Six prébarrages ont ainsi été construits, afin de fractionner l'ancienne chute, d'environ deux mètres, en sept chutes d'une trentaine de centimètres, franchissables par les poissons.

Les éléments hydrauliques de l'ouvrage, portiques de vanes, chambre de la turbine électrique, ont

Nous espérons également une meilleure reconnaissance, une simplification auprès de nos financeurs, c'est aussi une structure qui aura un poids politique plus important. »

Le budget d'investissement du nouveau syndicat avoisine le million d'euros, et 500 000 € en fonctionnement. « Nos financeurs sont l'Agence de l'Eau, la Région, le Département. Chaque commune ap-

été démontés et les maçonneries arasées. L'écoulement de la Varenne, qui se faisait uniquement par l'ancien vannage, est maintenant réparti sur toute la rivière à cet endroit.

Ces travaux, dont le coût s'élève à 300 000 €, maîtrise d'œuvre comprise, ont été financés à 60 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie, 20 % par le Département, 10 % par le syndicat de la Varenne et 10 % par le propriétaire.

« Avec cette fusion, des politiques plus ambitieuses pourront être menées, souligne le président, comme la mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, la politique d'action dite du Territoire à risques d'inondations, mais aussi le montage d'un programme d'action et de prévention des inondations. »

F. W.

RÉPÈRES

Un bassin de 1 039 km2

Dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique, le nouveau syndicat mixte du bassin-versant de l'Arques prévoit, cette année, concernant la Varenne, de mener des travaux au niveau du Moulin de Torcy-le-Grand, de l'ancienne filature de Torcy-le-Petit et de la chute du Saint-Martinnet à Saint-Saëns.

Des chantiers qui font partis de sa mission concernant la préservation des écosystèmes aquatiques et de préservation de la biodiversité.

Le syndicat intervient ainsi sur un bassin de 1 039 km2, peuplé de 80 000 habitants, sur 120 communes.

Le bassin-versant couvre également une surface forestière importante avec la forêt domaniale d'Éawy qui s'étend sur 6 550 hectares.

Le syndicat mixte du bassin-versant de l'Arques intervient également dans la gestion du risque d'inondation, la réduction des ruissellements et de l'érosion des sols, la préservation des rivières et des milieux humides, la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisme, l'information et la sensibilisation du public et des acteurs locaux. Il conseille et accompagne les agriculteurs.